



Entretien préalable licenciement

Par **Manon**, le **03/05/2012 à 09:29**

BonjourrrrrAprès l'entretien le directeur général a exigé de la déléguée qu'elle lui remette les notes qu'elle avait notée pendant l'entretien ,rnAvait il le droit de le faire ? rnAvait-il le droit pendant l'entretien d'appeler son conseiller juridique extérieur à l'entreprise ?rnAvait-il le droit de dire à la déléguée de ne pas outrepasser ses droits?rn(pour me destabiliser pendant l'entretien rien de tel, de ce fait je n'ai posé en tout et pour qu'une seule question à la déléguée)rnLe fait que le directeur général annonce pendant l'entretien que c'est lui qui reprend mon poste, n'y a t-il pas là un conflit d'intérêt entre lui et moi ?rrrrMerci à l'avance de votre réponse

Par **pat76**, le **03/05/2012 à 16:57**

Bonjour ManonrrrrLa déléguée a remis les notes?rrrrIl n'avait pas le droit d'appeler qui que ce soit pendant l'entretien préalable.rrrrrLa déléguée vous a remis une copie de ses notes?

Par **Manon**, le **03/05/2012 à 17:33**

oui elle a remis les notes.

Par **pat76**, le **03/05/2012 à 19:43**

rebonjourrrrrLa déléguée a bien précisé dans son rapport que le directeur général avait

appelé son conseiller juridique pendant l'entretien préalable?rnrnQuel est le motif du licenciement?

Par **Manon**, le **03/05/2012** à **19:54**

c'est un licenciement économique